République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres Membres en exercice Présents Votants 17 14 14 + 2 pouvoirs

Date de convocation 16 janvier 2025

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de Marcel TEDESCO, Maire.

<u>Présents</u>: Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.

Absents: Séverine HUSSON.

Représentés: Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Valérie JACOB à Pascal DURAND.

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant au marché Maîtrise d'Œuvre du Projet Intergénérationnel N° de délibération : 02 2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	2	. 16	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune mène des travaux pour la création du projet intergénérationnel.

Il est nécessaire de valider l'avenant au marché initial relatif à la mission de maîtrise d'œuvre passé le 27 mai 2019 avec la société E&F ARCHITECT / BET 2C pour un montant de 281 600.00€ HT soit 337 920€ TTC.

- Le présent avenant au marché a pour objet : • d'acter la rémunération complémentaire relative aux missions VISA et DET due à la prolongation du chantier en raison de l'arrêt de chantier émis consécutif à la liquidation de l'entreprise de Gros-œuvre ;
- d'acter la rémunération complémentaire relative à la mission d'OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), en prenant en compte l'intégration de la sous-traitance annoncée :
- d'acter la prolongation de son marché avec une date de réception des travaux en juin 2025.

Par ailleurs, durant l'année 2024, de nouveaux aléas sont venus perturber l'opération, entraînant des retards supplémentaires.

Dans ce contexte, nous avons reçu un nouvel avenant daté du 08 janvier 2025 pour un montant de 50 000€ HT soit 60 000€ TTC.

Le montant total révisé de la rémunération du titulaire s'élève désormais à 373 600.00€ HT soit 448 320€ TTC.

Marché Initial HT	Avenant n°1	Avenant N°2	Marché revu HT
281 600.00€	42 000€	50 000€	373 600€

Après toutes ces explications, le Maire propose donc que l'assemblée municipale :

- **VALIDER** l'avenant n°2
- **L'AUTORISE** à signer les avenants au marché relatif à l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le projet intergénérationnel
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 21 janvier 2025 Marcel TEDESCO, Maire